



CDEN du 31 janvier 2022

Madame la DASEN ouvre la séance à 16h45 le chorum étant atteint.

Madame Baude Vice présidente du conseil départemental de l'Ain en charge des collèges, de l'éducation et de l'enseignement supérieur siègera.

La préfète est absente, prenant ses fonctions aujourd'hui.

Déclaration liminaire de la FSU, l'Unsa Education, la FNECFP FO, la FCPE.

1. Approbation du PV du CDEN du 29 juin 2021

Approuvé à l'unanimité.

2. Evolution du règlement des transports scolaires (Conseil Régional Auvergne -Rhône-Alpes)

1. Contexte et historique de l'harmonisation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence transport est exercée sur le territoire de l'Ain directement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin d'harmoniser progressivement le règlement des transports, des modifications sont appliquées ponctuellement chaque année.

En 2020, une modulation de la distance de prise en charge en fonction de la densité démographique départementale a été retenue. Sur le territoire de l'Ain suffisamment dense, elle n'a généré aucun impact.

Le règlement des transports scolaires est disponible sur le site de la région.

Le règlement des transports adaptés est aussi disponible.

Pour les correspondants, ce sont les établissements qui font la demande de carte de transport temporaire.

Concernant les allocations d'approche versées aux familles en l'absence de transport, l'indemnisation est passé de 0,15 €/km en charge à 0,30 €/km à compter de septembre 2020. Il n'y a pas d'évolution sur ce prix au kilomètre.

3. Affaires relevant de la compétence du département

1. Sectorisation : rattachement des communes de Choux et Conds (communes du Jura) au Collège d'Arbent

Secteur scolaire du collège Jean Rostand d'Arbent. Régularisation d'une pratique qui se faisait qui concerne 2 à 6 élèves. CDEN du Jura a validé cette demande.

2. Ajustement de la carte scolaire pour les collèges de Valsenhône

Collège Louis Dumont, ouvert à la rentrée 2021. Modification de rattachement. Depuis la rentrée, demande de parents de l'école Grand clos pour aller au collège St Exupéry et au collège Dumont et ce pour des critères géographiques.

Il y a eu une réunion de tous les acteurs pour travailler une modification des secteurs, pour prendre en compte la géographie et avoir un impact modéré sur les effectifs.

Secteur 2 et 3 de l'école du Grand clos iront à St Exupéry, et la dernière à Louis Dumont.

L'impact serait de 9 élèves sur le niveau 6^{ème}. Cette modification ne concernera que les élèves qui rentreront en sixième en 2022. Réunion le 10 février pour présenter aux parents ces modifications.

VOTE : les organisations syndicales syndicales et la FCPE se sont abstenues car les parents d'élèves n'ont pas été consultés à temps avant le vote.

8 pour et 16 abstentions.

4. Affaires relevant de la compétence de l'Etat.

Préambule de Madame la Dasein :

Garantir une équité territoriale et du parcours de l'élève. Nous souhaitons pouvoir répondre aux besoins des élèves, en matière d'école inclusive et de chacun dans les besoins qui sont les siens.

D'autre part mettre en œuvre les priorités gouvernementales :

- Dédoublément en éducation prioritaire
- Le plafonnement à 24 hors éducation prioritaire,
- Attention aux territoires ruraux et vigilance aux petites écoles,
- Augmentation des décharges de direction des écoles 6-7 classes et 12-13 classes répondant au souci de mieux accompagner la direction d'école.
- Formation continue des enseignants

Les mesures prononcées s'inscrivent dans une réflexion pluri annuelle et travaillées sur le territoire avec les écoles au moins une année auparavant.

Le Budget de l'Éducation Nationale est toujours le 1^{er} de l'Etat, ce pays investit massivement. Nous avons été dotés positivement, malgré une baisse d'effectif dans le 1^{er} degré. Sur l'académie de Lyon il y a eu une forte baisse d'élèves pour la 1^{ère} fois.

A cette rentrée dans l'Ain moins de perte qu'en prévision :

62396 élèves au constat cette année nous avons perdu seulement 96 élèves par rapport à l'an dernier.

62150 élèves attendus à la rentrée 2022, soit une baisse de 246 élèves.

Pour les accueillir, l'Académie de Lyon a eu 90 ETP, alors qu'il y avait une perte de 4000 élèves dans le 1^{er} degré. Dans l'Ain nous serons dotés de 39 ETP. Notre dotation positive doit permettre de respecter les priorités qui sont les nôtres et qui ont été annoncées précédemment. Nous sommes quasi à 100% des dédoublements.

Nous allons être très attentifs au plafonnement au GS, CP, CE1, nous devrions atteindre 93% des écoles qui seront dans un processus de plafonnement.

1. Etude de la carte scolaire des écoles publiques- Rentrée 2022

21 OUVERTURES	35 FERMETURES
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Cruzilles les Mépillat (7^{ème} classe) Dompierre sur Veyle (4^{ème}) Montagnat (9^{ème}) Saint Laurent sur Saône (5^{ème}) Ambérieux en Dombes (10^{ème}) Savigneux (7^{ème}) Jean de la Fontaine Montluel (8^{ème}) Saint Marcel en Dombes (6^{ème}) La Diamanterie St Genis Pouilly (8^{ème}) Pregnin St Genis Pouilly (10^{ème}) Segny (11^{ème}) Florian Ferney-Voltaire (15^{ème})</p> <p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> L'Orée du Bois Balan (7^{ème}) Les Sources Beynost : (14^{ème}) Brunet La boisse (10^{ème})</p> <p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Ceyzériat (5^{ème})</p> <p><u>Ecoles REP :</u> Maternelle du Village à Arbent GS en cointervention (4^{ème}) Maternelle La source bleue à Dortan (cointervention)(5^{ème})</p> <p><u>Ecoles REP+ :</u></p> <p>Maternelle Paul Rivet Oyonnax (coenseignement) Maternelle Louis Armand Oyonnax (5^{ème}) Simone Veil Oyonnax (7^{ème}) (co enseignement)</p>	<p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> Jean Ferrat Belley (14^{ème}) Les Sources à Bellignat (6^{ème}) Le Pré des Saules Bellignat (5^{ème}) Les Dîmes (7^{ème}) Alphonse Daudet Montluel : (13^{ème})</p> <p><u>Ecoles Elémentaires REP :</u> Tenay (4^{ème})</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Priay (9^{ème}) St Denis en Bugey (8^{ème}) Brion (4^{ème}) Corcelles (fermeture école) Cormaranche plateau d'hauteville (4^{ème}) Le Bois des Pesses (9^{ème}) Montagnieu (4^{ème}) Vaux en Bugey (6^{ème}) St Jean de Veyle (5^{ème}) Pont de Veyle (5^{ème}) St Didier D'Aussiat (6^{ème}) Sermoyer (5^{ème}) Centre à Miribel (15^{ème}) Cormoranche sur Saône (6^{ème}) Groissiat (5^{ème}) Jean Louis Aubert à Nantua 10^{ème} Confort (4^{ème}) Des Bois Ornex (11^{ème}) Alice Prevessin moens (11^{ème})</p> <p><u>Ecoles Primaires d'Application :</u> Le Peloux Bourg en Bresse (13^{ème})</p> <p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Douglas Montréal-la Cluse (3^{ème}) fermeture du site Ecole du centre Hauteville (4^{ème}) Chabin à Peronnas (6^{ème}) Châtillon sur Chalaronne (5^{ème})</p> <p><u>REP + :</u> Primaire Geilles Oyonnax (4^{ème}) L'Eglisette Oyonnax (9^{ème}) Louis Armand (10^{ème}) Pasteur Nord (16^{ème})</p> <p><u>R.P.I :</u> Izenave-Lantenay-Outriaz (4^{ème})</p>

Demande, à l'initiative du Se-UNSA, des organisations syndicales du maintien de la décharge de direction lorsqu'une fermeture de classe entraîne une baisse de décharge, la décharge est maintenue pour une année.

7 OUVERTURES A SUIVRE	8 FERMETURES A SUIVRE
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Tramoyes (9^{ème}) Massieux (11^{ème}) Françoise Dolto Chevry (8^{ème}) Vouvray Châtillon en Michaille (10^{ème})</p> <p><u>Ecole maternelle ordinaire :</u> Les sources Beynost (7^{ème})</p> <p><u>Ecoles maternelles rep +:</u> Gabriel Jean Jacquot Oyonnax (5^{ème}) Maternelle Pasteur Oyonnax (5^{ème})</p>	<p><u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> Ecole du Centre Divonne les Bains (10^{ème})</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Villebois (5^{ème}) Valrevermont (10^{ème}) Gorrevod (4^{ème}) Peron (12^{ème})</p> <p><u>Ecoles maternelles rep+ :</u> Daudet Pagnol Oyonnax (8^{ème})</p> <p><u>Ecole maternelle ordinaire :</u> Les Grands Chênes (4^{ème})</p> <p><u>RPI :</u> Chezery Forens Lelex (sur les 2 communes)</p>

1 Moyen provisoire
Elémentaire Martignat

Ecoles à surveiller :

<u>Seuils proches de l'ouverture</u>	<u>Seuils proches de fermeture</u>
<p><u>Ecoles Maternelle Ordinaire :</u> Les Sources à Beynost</p> <p><u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> Villieu Loyes Mollon (réexamen en juin) Charnoz sur Ain La Bovagne à Meximieux Villars les Dombes mais pas de locaux</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Groslee saint Benoit Saint Bernard Civrieux Collonges Jean Calas Ferney Voltaire</p>	<p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Artemare Dagneux Martignat Bois chatton Versonnex</p> <p><u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> Milvendre Culoz Le Menel Meximieux Bois chatton Versonnex</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Neuville sur Ain</p>

<p><u>Rpi :</u> Ceyzerieu Rancé Toussieux Bressolles, le Montellier, Pizay</p> <p><u>Ecole Rep+ :</u> La forge Oyonnax</p>	<p>Champagne en Valromey Argis Cressin-Rochefort Massignieu de Rives Attignat Bâgé Dommartin (Bâgé la Ville) Bresse Vallons (Cras sur Reyssouze) Bresse Vallons (Etrez) Pont de Vaux Spinosa St Bernard Les Vertes campagnes Gex Boby Lapointe Saint Genis Pouilly Les genevriers Sauverny Jean de la Fontaine Preveassin Moens St Etienne sur Chalaronne</p> <p><u>RPI</u> Genouilleux Guéreins Romans-St André le Bouchoux</p>
--	---

Fusion d'école :

- **Circonscription de Bellegarde :** Fusion des écoles maternelles Douglas et des tilleuls à Montréal-la Cluse fermeture du site Douglas avec fermeture d'une classe.
- **Ville de Bourg en Bresse :** Projet de fusion sur les deux écoles des Dîmes, maternelle et élémentaire, il n'y aura qu'une fermeture sur ce futur groupe scolaire.
- **Circonscription de Bourg 2 :** Projet de fusion de st Etienne du bois sous réserve de validation du conseil municipal.

Autres précisions :

Circonscription de Bellegarde : Toutes les écoles peuvent mettre en place le plafonnement à 24, ce qui parfois évite des fermetures.

Circonscription de Belley : Circonscription contrastée, baisse de la population scolaire avérée depuis plusieurs années. Situations où il n'y a pas fermeture pour favoriser la mesure à 24, pour toutes les situations à la baisse.

Ville de Bourg en Bresse : La ville est en perte d'effectif depuis plusieurs années, et travaille pour repenser le tissu scolaire. 6 fermetures auraient pu être proposées. L'école des Vennes est transformée en école primaire et perd son statut d'école d'application. La liste d'aptitude de directeur d'école d'application n'a pas été ouverte au niveau académique.

Pour le plafonnement à 24, il est possible sur l'école Charles Robin et les Cp de l'école de Brou.

Le plafonnement permet le maintien des moyens aux Dîmes, Louis Parant, Charles Perrault, Charles Jarrin.

Circonscription de Bourg 2 : Nous pouvons plafonner à St Paul de Varax et sur Viriat seulement sur le CP.

Circonscription de Bourg 3 : Le plafonnement à 24 permet la non fermeture à Servas.
Circonscription de la Bresse : Les élèves de Mantenay Montlin devraient être accueillis par St Triviers de Courtes. Le plafonnement à 24 permet le maintien des moyens pour Bresse-Vallons, Bâgé Dommartin et Attignat.
Circonscription La Côtière : Belligneux, maternelle Dagneux, l'envol à la Boisse, sur Miribel Henri Deschamps et Saint Exupéry à Montluel.
Circonscription D'Oyonnax : Décharge de 0.25 reconduite sur le RPI d'Apremont Charix.

Postes hors la classe :

ASH :

Circonscription de Bellegarde :

- L'Ulis TSA des Bois des Pesses de Valserhône est transférée à ce jour le transfert n'est pas finalisé, à la place une UEEA sera implantée, la décharge de direction sera à 0.5

Circonscription de Belley

- Ouverture d'un dispositif ULIS à St Rambert en Bugey (fonction cognitive).

Circonscription Bourg 3 :

- Implantation d'un dispositif ULIS à Crottet.

Circonscription de la Bresse :

- Ouverture d'un dispositif ULIS à St Trivier de Courtes.

Sur le plan de la formation :

- 2 ETP au service de la création de l'école académique de la formation continue.
 - Formation par constellation, augmentation de conseiller pédagogique de circonscription d'un demi ETP par circonscription. Ce qui coûte 6 ETP.
 - 4 ETP Titulaire de remplacement
 - 2 créations conseillers pédagogiques Math et français.
- Suppression de 0.5 ETP d'un conseiller pédagogique Numérique Départementale.
Ce qui fait 1.5 ETP
- Au-delà des formations, augmentations des décharges de directions, 12.58 ETP y seront dévolus.
- Service militaire volontaire sur la base d'Ambérieu Création d'un ETP de PE.
Projet de création d'une 13^{ème} circonscription une réserve de 2.5 ETP est prévue.
- 1 TR Jassans et 1 TR la Côtière

VOTE : 9 contre (5 FSU - 3FO 1 FCPE) 7 (conseil départemental et représentants des maires) pour 5 abstentions (Unsa- FCPE-FOL)

2. Projet d'une construction d'une 13^{ème} circonscription

L'accord du ministère est nécessaire. Nous espérons avoir cette 13^{ème} circonscription. SI cela se confirme, nous aurons un IEN, une secrétaire et conseillers pédagogiques à prévoir.

3. Préparation de rentrée 2022 : Structures de collèges publics

Nous avons accueilli 101 élèves de plus en 2021 par rapport en 2020.

La prévision pour 2022 est 30 509 alors qu'au constat de 2021 nous étions à 30322 élèves, ce qui fait une augmentation de 187 élèves.

La dotation des collèges a été reconduite, 36695 heures octroyées réparties en HP et HS.

L'équilibre entre HP et HS est favorable aux heures poste.

La dotation a eu part d'autonomie dans laquelle se trouve l'Allocation progressive de moyens.

Nous sommes sur une dotation qui a un plancher et un plafond, une partie est calculée pour accompagner la difficulté des élèves et en particulier celles créées par la crise sanitaire. Un forfait de 4h est donné aux 51 collèges quelque soit le public accueilli. Le plafond est de 19h.

Critères (boursier, ruralité, résultats aux évaluation et IPS)

Pour les collèges, il y a 2 phases de cartes scolaires en février mars et juin en fonction de l'inscription des élèves.

Implantation de 4 ULIS : Serrières de Briord, Thoissey, Trévoux et St Trivier de Courtes.

Nous aurons donc 49 Ulis sur 51 collèges publics, 13 Ulis en Lycées publics, 6 Ulis en collèges privés et 1 ULIS en Lycées privés.

Dispositif UPEAA abondé pour consolider les zones en tension et apporter une réponse rapide.

Il y a 1092 divisions. Les repères d'examens, nous sommes à 30 élèves par classe en éducation ordinaire, et 25 élèves en 6^{ème} et 26 en cycle 4 pour l'Education prioritaire.

Le dispositif devoirs faits sont des heures données et ne sont pas implantées à ce moment de la carte scolaire.

4. Rythmes scolaires : demandes de renouvellement ou de changement d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

Une seule demande reçue, celle de la commune d'Hautecourt-Romanèche circonscription de Bourg 2, en modifiant les horaires de l'après-midi.

Une demande de dérogation à 4 jours, commune de Pont d'Ain, modification des horaires d'entrée 8h20 sur la maternelle, 8h30 pour l'école primaire avec des sorties à 11h 20 et 11h 30, l'après-midi 13h20 16h20 pour la maternelle et 13h 30/16h30 pour l'après-midi.

VOTE : 8 pour (conseil départemental, représentants des maires, FCPE), 9 abstentions (FSU, UNSA Education, FO, FCPE, FOL)

5. Rapport du comité départemental du suivi de l'école inclusive

Il a été installé le 15 septembre 2020, et se réunit 2 fois. Un rapport annuel doit être présenté et envoyé aux membres du CDEN pour rendre compte du suivi de l'école inclusive. Il est rédigé conjointement par l'ARS et la DSDEN et sera envoyé demain matin. Il a été reçu assez tardivement de l'ARS.

Ce rapport concerne l'année scolaire dernière.

Nous avons une nouvelle organisation territoriale de l'école inclusive et de ses instances. Mise en place et organisation des PIAL et évolution de ces organisations, le dispositif des équipes mobiles en appui à la scolarisation (EMAS).

Les EMAS sont mises en œuvre par l'ARS. Il y a un processus pour l'intervention, demande faite par le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription.

Le fonctionnement des EMAS est effectif depuis mars 2021.

Nous avons installé la commission de suivi des PPS en juin 2021, le rapport sera fait à la fin de l'année 2022.

Commission d'affectation spécifique qui a pour vocation de pouvoir accompagner les situations des élèves du 1^{er} et du second degré dont le parcours scolaire risque de connaître des ruptures.

4458 élèves en situation de handicap sont scolarisés en ULIS ou ESMS avec ou sans AESh. Nous avons eu une nette augmentation en cycle 1 dû à la scolarisation obligatoire à 3 ans.

6. Nouvelles candidatures de délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN)

Circonscription d'Ambérieu :

- Monsieur Roland DULOT.
- Monsieur Patrick JOURDAIN-MONIN.

Vote POUR à l'unanimité

7. Indemnité représentative de logement des instituteurs

La dotation spéciale instituteurs est divisée en deux parts :

- la première concerne les instituteurs logés, versée directement à la commune
- la seconde part concerne les instituteurs non logés, versée aux ayant-droit, au nom de la commune, par l'intermédiaire du centre national de la fonction publique territoriale et de la trésorerie générale, dans la limite du montant unitaire de la dotation.

Le principe adopté dans le département depuis de nombreuses années consiste à fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs au niveau du montant de la dotation spéciale instituteurs.

Il est proposé au CDEN de reconduire ce principe pour 2021, conformément à l'avis du comité des finances locales lors de sa séance du 1er décembre 2020, soit le taux de base de l'IRL à 2 246,40 € et le taux majoré de 25% à 2 808 € *.

Il reste encore 4 instituteurs concernés par le versement de cette indemnité dans notre département.

A noter que si le montant de l'indemnité devait être supérieur, la charge (non compensée) en reviendrait,aux communes.

* pas de changement du montant de l'indemnité par rapport à 2020.

VOTE : Pour à l'unanimité

FIN DE SEANCE A 22H 12.

